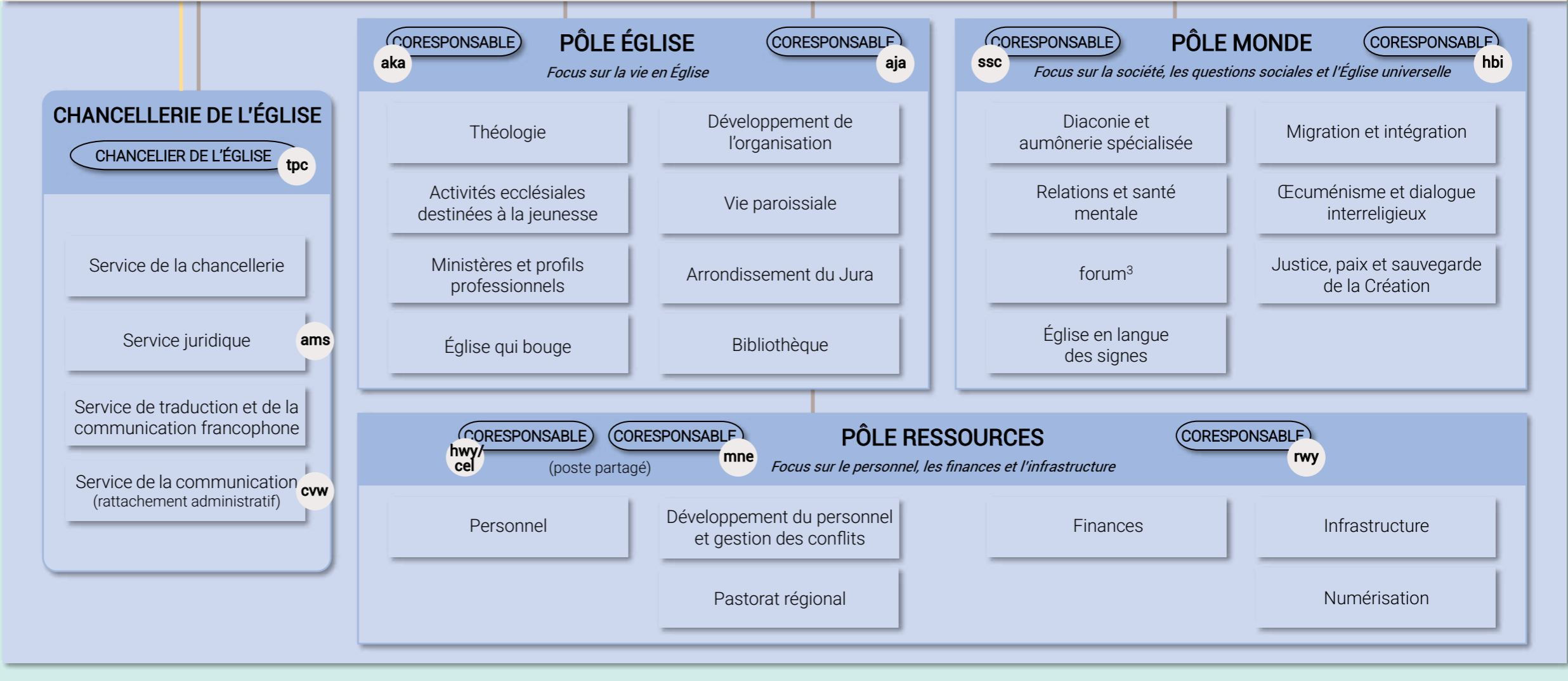
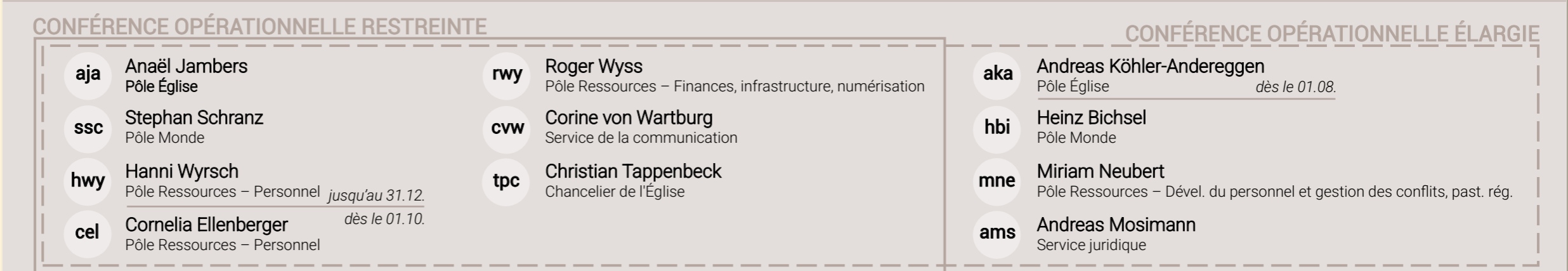
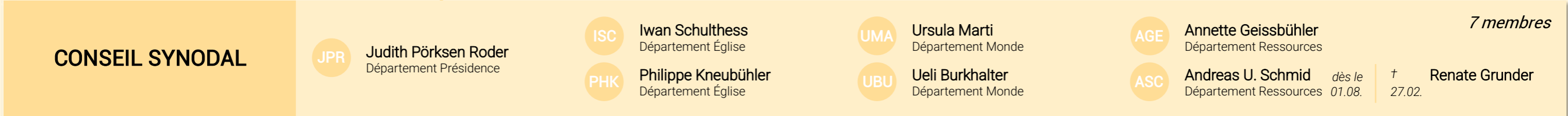
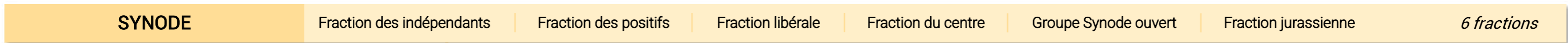


ÉGLISES RÉFORMÉES BERNE-JURA-SOLEURE: MODÈLE D'ORGANISATION 2025



La conférence opérationnelle

La conférence opérationnelle est l'organe de direction opérationnel des services généraux. Elle contribue à ce que l'Église puisse accomplir sa mission de façon réactive et efficace dans un contexte social dynamique.

Cet organe assume des tâches de direction et de coordination au niveau opérationnel. Ce faisant, elle se concentre principalement sur des questions de fond, sur la planification de la législation et des mesures ainsi que sur des aspects relatifs à la gestion du personnel et des ressources. Sous sa forme élargie, la «conférence opérationnelle élargie», elle fait en outre office de cellule de réflexion (*think tank*).

La conférence opérationnelle dispose de compétences décisionnelles propres qui sont consignées dans un diagramme de fonctions. Cet instrument indique systématiquement l'attribution des compétences, par exemple en matière de proposition, de décision ou de mise en œuvre de projets. Le Conseil synodal peut régulièrement l'adapter à l'évolution des

besoins. La conférence opérationnelle reste ainsi réactive, y compris face à des défis inattendus.

Parmi ses tâches essentielles figure également le maintien de l'équilibre des ressources humaines au sein des services généraux de l'Église. Cela permet de fixer de manière ciblée des priorités et de compenser le surcroît de travail découlant par exemple de nouvelles évolutions sociales, de tâches ecclésiales particulières ou de situations de crise.

Composition

L'organe de direction est constitué de personnes élues par le Conseil synodal et assumant des responsabilités de gestion opérationnelle. Sa composition est fixée dans le modèle d'organisation. Celui-ci est porté annuellement à la connaissance du Synode dans le cadre du rapport annuel – pour la première fois en 2025 sous la forme du présent encart. _____



De gauche à droite : Christian Tappenbeck, Jan Gnägi (secrétariat jusqu'au 31 décembre 2025), Lukas Baumgartner (secrétariat depuis le 1^{er} novembre 2025), Stephan Schranz, Corine von Wartburg, Miriam Neubert, Cornelia Ellenberger (depuis le 1^{er} octobre 2025), Roger Wyss, Hanni Wyrtsch (jusqu'au 31 décembre 2025), Anaël Jambers, Heinz Bichsel. Absents : Andreas Köhler-Andereggen, Andreas Mosimann.

Le Conseil synodal

Le Conseil synodal est l'organe exécutif des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Sur mandat du Synode, il assume la direction spirituelle, politique et stratégique de l'Église. Ses tâches comprennent la planification fondamentale, la préparation des objets soumis au Synode, les décisions clés en matière juridique et financière et concernant le personnel ainsi que les relations publiques.

Les conventions de prestations

Dans le cadre des tâches définies par le droit ecclésiastique, le Conseil synodal fixe les priorités des services généraux dans des conventions de prestations. Sur requête de la conférence opérationnelle, celles-ci font l'objet d'une décision puis de contrôles périodiques.

Le diagramme des fonctions

Le Conseil synodal définit le report des compétences dans un diagramme des fonctions qui peut être adapté en permanence à l'évolution de la situation.

Les principes directeurs

Le Conseil synodal poursuit la définition de l'orientation chrétienne fondamentale de son activité et de celle des services généraux dans des principes directeurs approuvés par le Synode.

Les sept membres du Conseil sont chargés des trois pôles opérationnels – Église, Monde et Ressources – et de la chancellerie de l'Église à titre d'organe d'état-major. Dans le cadre du système des départements, le Conseil synodal définit la responsabilité stratégique des entités organisationnelles, répartit les mandats et règle les suppléances. Chaque pôle est dirigé par deux membres du Conseil ; la responsabilité stratégique de la chancellerie incombe à la présidence du Conseil synodal. Le Synode élit les membres du Conseil pour une législature de quatre ans. _____



De gauche à droite : Christian Tappenbeck (chancelier), Andreas U. Schmid, Ursula Marti, Iwan Schulthess, Judith Pörksen Roder (présidente), Philippe Kneubühler, Annette Geissbühler, Ueli Burkhalter.